

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de spiritueux, pour amender l'Acte concernant le revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClellan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, a proposé que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, a proposé que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé comme suit :—

Page 5, ligne 43. Après le second " de " insérez " pas moins de cinquante piastres et de pas plus de."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les travaux publics du Canada."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 9. Retrancher : " auraient pu " et insérez " pourront."

Page 1, ligne 38. Après " indemnité " insérez " pécuniaire arrêtée ou adjugée, ou lorsqu'aucune indemnité pécuniaire n'aura été arrêtée ou adjugée, alors telle somme